pays de l'or
AGGLOMÉRATION

TERRITOIRE VERTUEUX

RÉEMPLOI & CENTRES DE VALORISATION

Les solutions du Pays de l'Or

PÔLE ENVIRONNEMENT & VALORISATION
DE L'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE L'OR
environnement@paysdelor.fr - 04 67 91 31 11

CANDILLARGUES - LA GRANDE MOTTE
LANSARGUES - MAUGUIO CARNON
MUDAISON - PALAVAS-LES-FLOTS
SAINT-AUNÈS - VALERGUES

paysdelor.fr

AVANT DE JETER, PENSEZ AU RÉEMPLOI !

FAITES UN DON : vos objets **en bon état** seront récupérés

(À Palavas-les-Flots, Mudaison et Saint-Aunès)

► Une zone de dépôt est mise à votre disposition : vos objets seront récupérés par des acteurs du réemploi du territoire (association, Emmaüs etc.). Ces zones sont accessibles sans carte d'accès.

VALORISEZ VOS VÉGÉTAUX !

► Récupérez du broyat pour vos composteurs.

► Faites appel à la prestation gratuite de broyage à domicile au 04 67 91 31 11.

VALORISEZ VOS RESTES ALIMENTAIRES !

► Récupérez un composteur et un bioseau gratuitement.

► Récupérez un lombricomposteur gratuitement (au Pôle Environnement de Mudaison uniquement, sous certaines conditions).

L'équipe prévention et tri des déchets est à votre disposition au 04 67 91 31 11.

Besoin de venir en centre de valorisation ?

Ma carte d'accès : mode d'emploi

L'accès est réservé à tous les habitants de l'Agglomération du Pays de l'Or et ceux qui possèdent une résidence secondaire.
Pour obtenir votre carte, vous devez vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.

► Retirer la carte directement au **Pôle Environnement, Chemin des Cerisiers, RD 24, 34130 Mudaison** (8h30-12h et 13h30-17h, du lundi au vendredi)

► Faire la demande par mail : **environnement@paysdelor.fr** en transmettant les documents nécessaires.

► Faire une demande par courrier au service Environnement.

La carte ouvre la barrière d'accès, en cas d'oubli ou de perte, l'accès de l'usager est refusé. En cas de perte de la carte, le renouvellement de la carte sera conditionné au paiement d'un montant forfaitaire de 5€ par chèque ou en ligne.

INFOS & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES DÉCHETS ACCEPTÉS : le tri est obligatoire

Limitation des dépôts :

- **2m³ par apport maximum.**
- **24 passages par année civile** (à partir du 25ème passage, chaque passage est facturé à 35 €).
- Les particuliers qui viennent avec un véhicule utilitaire **doivent présenter la carte grise du véhicule ou le contrat de location.** Les déchets des professionnels sont soumis à facturation.

INTERDITS

Renseignez-vous à l'accueil

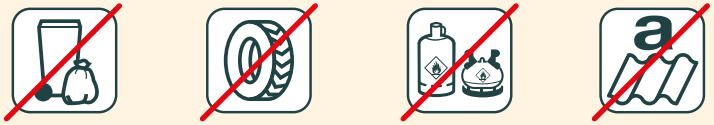

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Les centres de valorisation sont fermés les jours fériés.
Les enfants doivent être surveillés par un adulte.
Animaux interdits.

LA GRANDE MOTTE
Allée des Écureuils

TOUTE L'ANNÉE

Lun > **13H30-17H30**
Mar, mer, ven, sam > **8H30-12H** et **13H30-17H30**
Dim > **9H-12H**
Jeu > **fermé**

PALAVAS-LES-FLOTS
Rue des Ganivelles

TOUTE L'ANNÉE

Lun > **13H30-17H30**
Du mardi au samedi > **8H30-12H** et **13H30-17H30**
Dim > **fermé**

MUDAISON
Chemin des Cerisiers
RD 24

ÉTÉ

Lun > **13H30-18H**
Du mardi au vendredi > **8H30-12H** et **13H30-18H**
Sam > **8H30-18H**
Dim > **fermé**

HIVER

Du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars :
fermeture à 17h

SAINT-AUNÈS
Route d'Emmaüs
CD 112

ÉTÉ

Lun > **13H30-18H**
Du mardi au samedi > **8H30-12H** et **13H30-18H**
Dim > **fermé**

HIVER

Du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars :
fermeture à 17h

Ne pas jeter sur la voie publique • Décembre 2023 • © Service communication de l'Agglomération du Pays de l'Or - Shutterstock